



PROGRAMME RISQUES CHIMIQUES PROS 2018-2022

Une priorité pour l'Assurance Maladie Risques Professionnels

Pilote : **Michel Haberer**

michel.haberer@carsat-am.fr



LA PREVENTION DES RISQUES CHIMIQUES, UNE PRIORITÉ POUR L'AMRP

Risques Chimiques Pros : un des trois programmes de prévention prioritaires de la COG AT/MP 2018-2022

- **Objectifs**

- > Accompagner **5000 entreprises** dans la mise en œuvre de mesures de prévention pour des risques chimiques prioritaires ;
- > Assurer une veille sur les niveaux d'exposition et les moyens de prévention mis en place dans des situations mal connues.

- **Finalités**

- > Réduire les expositions des salariés aux produits chimiques ;
- > Rendre autonome les entreprises sur la prévention des risques chimiques ;
- > Diminuer les coûts de réparation consécutifs, en particulier, aux cancers professionnels.

1 salarié sur 3 exposé à
au moins un produit
chimique

+ 2 millions de salariés
exposés à au moins 1
CMR



RISQUES CHIMIQUES PROS : UNE OFFRE DE PRÉVENTION DES RISQUES CHIMIQUES

Démarche de prévention Risques Chimiques Pros

- Méthode structurée en quatre étapes
- Adaptée au niveau de maturité de l'entreprise

Outils

- Onglet « repérage » Seirich web
- Evaluation des risques chimiques : SEIRICH, E-prévention
- Guide d'aide à la priorisation des actions
- Bonnes pratiques de prévention (brochures, fiche d'aide à la substitution, etc.)
- Amiante : supports de formation MOA, modèle de cahier des charges de formation pour les donneurs d'ordre, demat@miante
- Incitations financières
- Information / Formation

Ingénierie et métrologie

- Aide au développement de solutions de prévention des risques chimiques
- Estimation des expositions et du niveau de prévention

Disponibles
dans un espace
privé du site
Ameli-entreprise

**OUVERT A
TOUTES LES
ENTREPRISES
souhaitant
s'inscrire**



RISQUES CHIMIQUES : IL EST TEMPS D'AGIR !

Lutter contre les risques chimiques, c'est :

- > Répondre aux obligations réglementaires ;
- > Protéger la santé de ses salariés, d'autant que si l'entreprise est ciblée, c'est que les risques sont avérés et ont été identifiés par la caisse régionale ;
- > Préserver l'activité et l'image de l'entreprise ;
- > Se démarquer des concurrents par une meilleure attractivité.



PROGRAMME RISQUES CHIMIQUES PROS : LA SOLUTION POUR LA SANTÉ DES SALARIÉS ET DE L'ENTREPRISE

1 Un programme qui permet de **passer à l'action**

> **Simple et accessible à toutes les entreprises**

La prévention des risques chimiques peut paraître complexe, surtout pour les petites entreprises.

Le programme Risques Chimiques Pros propose une approche simplifiée pour « s'y mettre ».

2 Des outils qui ont prouvé **leur efficacité** (Seirich)

> **L'efficacité du programme**

La promesse : mettre en place le programme Risques Chimiques Pros est un moyen efficace de prévenir les risques chimiques dans votre entreprise et les bénéfices sont réels.

3 Un programme assorti d'**aides financières**

> **Un soutien financier**

Dans les plus petites entreprises notamment, le manque de moyens financiers peut-être un frein important. Les Subventions prévention TPE peuvent les aider à financer du matériel et équipements ou former leurs salariés.

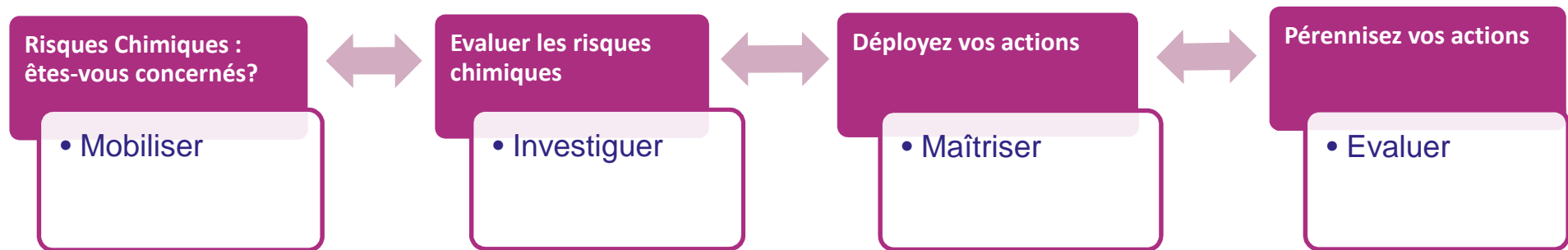
4 Un programme en 4 étapes avec **un suivi fait par des pros**

> **Un parcours personnalisé créé par des professionnels**

Un accompagnement par des professionnels de la prévention.



LES 4 ÉTAPES

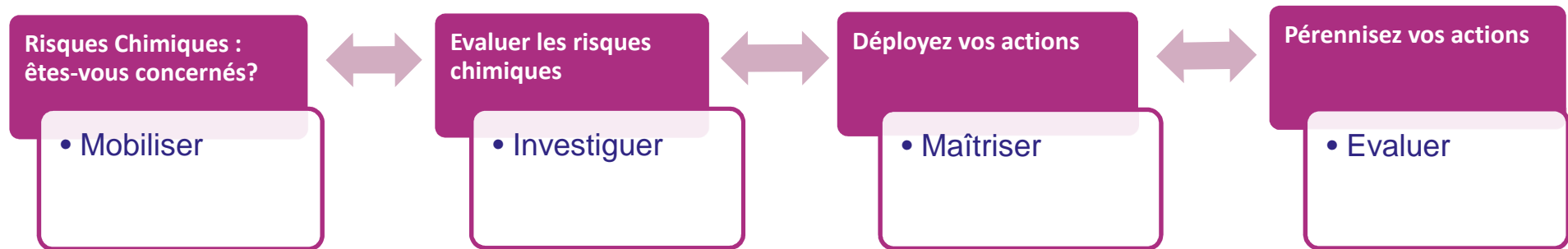


Démarche classique :

« check list » de ce qu'il faut avoir en tête pour réussir son EvRC et pérenniser les actions de prévention



LES 4 ÉTAPES



Démarche classique avec 3 approches de l'entreprise possibles :

- > **Approche multirisques** pour prendre conscience des risques professionnels et encourager à agir sur les risques chimiques
- > **Approche méthodologique** pour décliner une démarche étape par étape de façon pédagogique
- > **Approche par la solution technique** pour démontrer qu'il est possible d'agir sur les risques chimiques afin de décliner ensuite une démarche de prévention

CONCRÈTEMENT



Risques chimiques, êtes-vous concernés ?

- L'entreprise connaît les principaux risques professionnels de son secteur d'activité
- L'entreprise informe les salariés des risques professionnels auxquels ils sont exposés
- L'entreprise a désigné un interlocuteur

- Le chef d'entreprise a conscience d'exposer son personnel à des risques professionnels dont des risques chimiques
- Les IRP et le médecin du travail sont informés de la démarche RCP par l'entreprise
- L'entreprise possède les FDS à jour des produits présents et entrant.

Evaluez vos risques chimiques

- L'entreprise exploite les FDS des produits présents et entrant.
- L'entreprise évalue le risque chimique avec l'outil de son choix
- L'entreprise établit un plan d'action **adapté à sa maturité** avec un échancier pour traiter les risques chimiques identifiés
- L'entreprise informe les salariés sur les risques chimiques auxquels ils sont exposés.

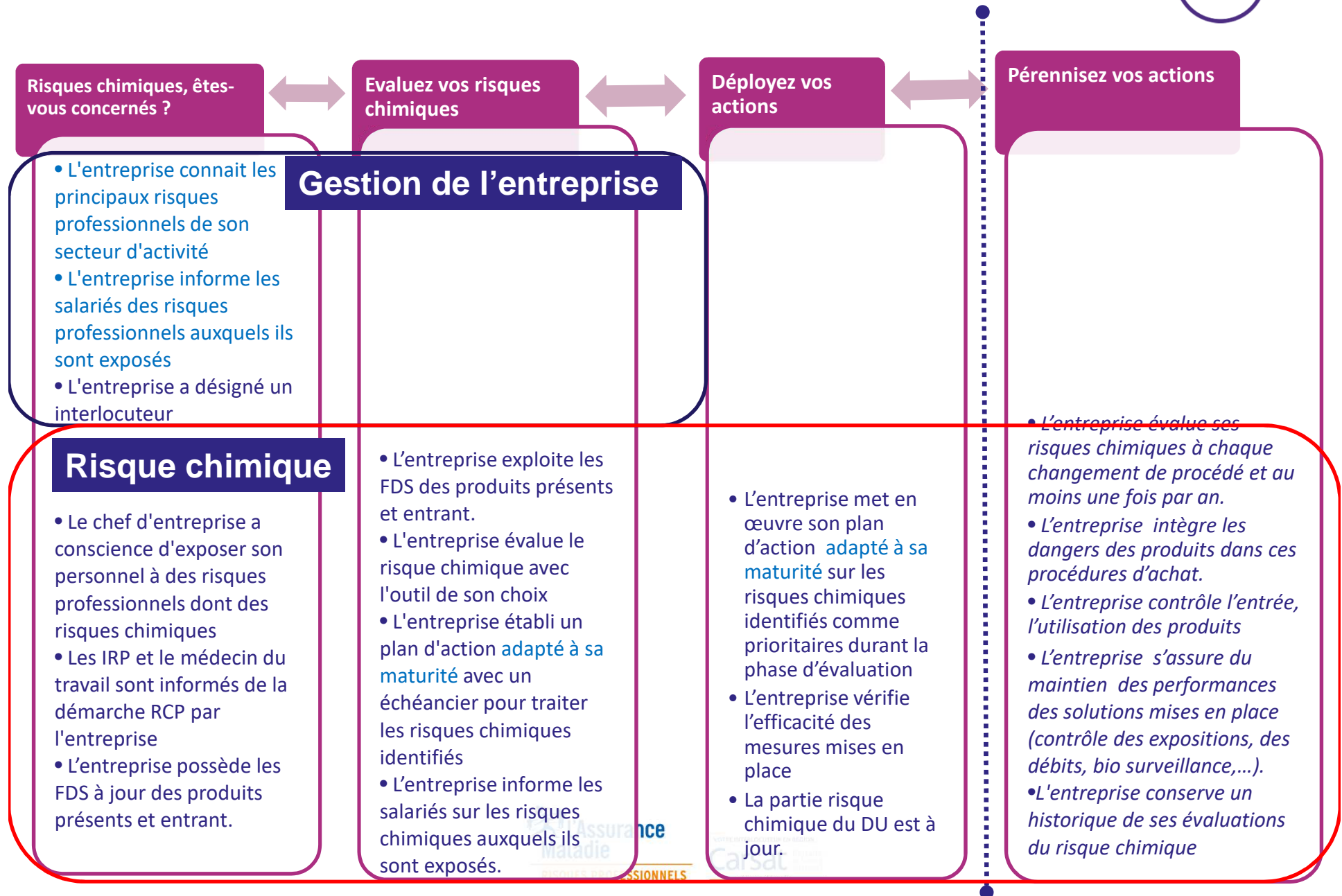
Déployez vos actions

- L'entreprise met en œuvre son plan d'action **adapté à sa maturité** sur les risques chimiques identifiés comme prioritaires durant la phase d'évaluation
- L'entreprise vérifie l'efficacité des mesures mises en place
- La partie risque chimique du DU est à jour.

Pérennisez vos actions

- L'entreprise évalue ses risques chimiques à chaque changement de procédé et au moins une fois par an.
- L'entreprise intègre les dangers des produits dans ces procédures d'achat.
- L'entreprise contrôle l'entrée, l'utilisation des produits
- L'entreprise s'assure du maintien des performances des solutions mises en place (contrôle des expositions, des débits, bio surveillance,...).
- L'entreprise conserve un historique de ses évaluations du risque chimique

CONCRÈTEMENT





ENTREPRISES CIBLÉES EN ALSACE-MOSELLE

Les **émissions de moteurs Diesel** dans les ateliers de réparation véhicules à moteurs diesel

Centres chronotachygraphiques, CCT PL, Transports routiers de voyageurs, Entretien/réparation PL et VL, engins, TRM



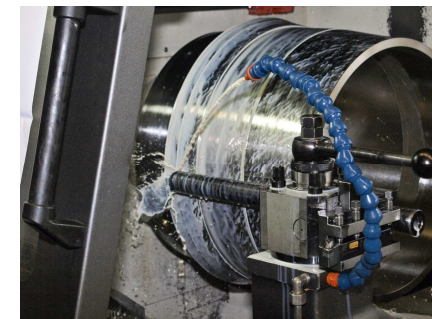
Les **poussières de bois** dans les travaux de menuiseries

Fabrication d'emballage en bois, Travaux de menuiserie bois et PVC, Fabrication de meubles, Fabrication de plaquage et panneaux de bois, Imprégnation du bois, Agencement lieux de vente, Magasins de bricolage



Les **huiles et fluides de coupe** en mécanique

Fabrication d'articles métalliques, Découpe, emboutissage, Décolletage, Mécanique industrielle, Réparation de machines et d'équipements mécaniques



AIDES FINANCIÈRES



Contrat de prévention



Entreprise < 200 salariés

Pour financer des projets destinés à améliorer les conditions de santé et de sécurité de votre entreprise

Plusieurs CNO en vigueur:

- > A105 (forge et fonderie) (22/07/2019)
- > A106 (chaudronnerie tuyauterie) (31/12/2019),
- > A108 (travail à froid des métaux et de construction métallique) (31/12/2019)
- > A109 (construction de carrosseries bennes et remorques) (01/01/2022)
- > F085 (verre cristal) (03/01/2020)
- > F088 (matériaux de construction et minéraux industriels) (30/06/2020)

Subvention Prévention TPE



Entreprise < 50 salariés

> GARAGE PLUS SÛR

Pour protéger leurs salariés du secteur de la réparation automobile contre les risques chimiques et troubles musculo-squelettiques

> AIRBONUS

Pour réduire l'exposition des salariés aux gaz et fumées d'échappement (dont les particules de diesel)

**MERCI POUR VOTRE
ATTENTION**